

Attentat à NICE : la FENVAC au service des victimes

lundi 18 juillet 2016

Suite à l'effroyable attentat survenu le 14 juillet sur la Promenade des anglais, les équipes de la FENVAC sont pleinement et durablement mobilisées au service des victimes.

Depuis le 8 août, deux représentantes de la FENVAC sont présentes à **l'Espace d'information et d'accompagnement des victimes mis en place par le Ministère de la Justice et situé au 4 avenue des Phocéens**.

La FENVAC est là pour aider, accompagner et défendre les victimes et les proches de victimes pour l'ensemble des besoins et des démarches forte de son expérience d'association de victimes spécialisée.

Afin que votre accueil se fasse dans les meilleures conditions, il est recommandé d'appeler préalablement pour **prendre RDV au 07 63 41 93 02**

Notre intervention s'inscrit dans **le cadre de l'Instruction interministérielle sur la prise en charge des victimes du terrorisme du 13 avril 2016** et de notre convention avec le Ministère de la Justice.

A Paris, notre association a été présente à l'ouverture de la Cellule interministérielle d'aide aux victimes (CIAV) qui a assuré la réponse téléphonique et a organisé le dispositif global d'aide aux victimes et aux familles endeuillées. Chaque jour, 2 membres au moins de l'association ont travaillé au sein de la CIAV aux côtés des équipes des différents ministères impliqués (Justice, Intérieur, Affaires étrangères, Santé)

A Nice, une représentante de la FENVAC a intégré dès le vendredi 15 juillet après midi le Centre d'accueil des familles (CAF).

Si vous êtes victime ou proche de victime de cet attentat, n'hésitez pas à **nous contacter également en appelant au 01 40 04 96 87**

La FENVAC dispose de deux déléguées sur Nice et une délégation régionale va très prochainement ouvrir pour assurer une présence dans la durée et la proximité.

Concernant le suivi des victimes, notre présence au conseil d'administration du FGTI (fonds d'indemnisation) nous permettra d'être particulièrement vigilants sur les modalités d'indemnisation, notamment les critères retenus pour permettre à une victime impliquée de faire valoir ses droits. La FENVAC est également membre du Comité interministériel de suivi des victimes présidé par Juliette MEADEL, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de l'aide aux victimes.

Enfin, la FENVAC est partie civile dans la procédure pénale ouverte au pôle anti terroriste du tribunal de grande instance de Paris. Elle a mandaté Me Eric Morain du Barreau de Paris.

